

Pour une République des savoirs partagés : le maire, acteur oublié de la santé publique

David Smadja, professeur d'hématologie
(Université Paris Cité, Inserm PARCC et Hôpital Européen Georges Pompidou), responsable de la commission Santé du Laboratoire de la République

La santé, qu'on le veuille ou non, déborde allègrement les murs des hôpitaux, des cabinets feutrés des médecins généralistes ou spécialistes ou encore des comptoirs des officines. Elle circule dans les rues que l'on aménage, s'invite dans les écoles que l'on construit, respire l'air des quartiers que l'on densifie, traverse les métros bondés, et s'effondre dans les logements indignes. Bref, elle est partout, et pas uniquement là où les organigrammes officiels prétendent la cantonner. C'est tout le sens de cette idée lumineuse – affichée en 2006 comme la priorité de la Finlande pour sa présidence de l'Union Européenne, avec le soutien scientifique du bureau régional pour l'Europe de l'OMS. Sous le doux nom de *Health in All Policies* – selon laquelle la santé devrait être l'affaire de toutes les politiques, pas seulement celle des ministères en blouse blanche. Ensuite l'Union Européenne a renforcé ce coin de santé en 2008 dans le traité de Maastricht, dans son Article 168 : « Un niveau élevé de protection de la santé humaine est assuré dans la définition et la mise en œuvre de toutes les politiques et actions de l'Union ». Ce qui relève du bon sens — considérer l'urbanisme, les transports, l'éducation ou le logement comme des leviers de santé publique — reste une évidence pour l'OMS, mais peine à s'imposer en France. Dès la fin des années 1980, le bureau européen de l'OMS lançait le programme Villes-Santé (<https://villes-sante.com>), visant à redonner aux collectivités locales leur place dans la fabrique de la santé. Son postulat ? Les habitants savent ce qui nuit à leur santé, et les élus locaux — proches du terrain — peuvent devenir des acteurs à part entière de santé publique. En France, ce réseau regroupe aujourd'hui 116 communes, chacune dotée d'un binôme : un élu à la santé et un agent chargé de mettre en œuvre cette ambition. D'autres réseaux similaires existent (comme ESPT – Élus, Santé publique et Territoires), mais les moyens restent inégaux. Le maire devrait occuper une place stratégique en matière de santé publique. Il est régulièrement

associé aux instances décisionnelles du secteur, notamment par sa participation aux conseils de surveillance des établissements de santé. Par ailleurs, il peut siéger au conseil de surveillance de l'Agence Régionale de Santé (ARS), en tant que représentant des collectivités territoriales ou personnalité qualifiée, selon les désignations régionales en vigueur. La pandémie de COVID-19 a brutalement révélé l'isolement des maires face aux décisions sanitaires. Malgré leurs prérogatives locales, notamment en matière de police sanitaire, beaucoup se sont retrouvés démunis : incapables d'interpréter les données scientifiques, confrontés à des consignes floues de l'État et à des relations inégalitaires avec les ARS. Si certains ont su coopérer avec les acteurs de santé, nombreux sont ceux qui ont peiné à exercer leur rôle face à la complexité des enjeux. Cette crise a mis en lumière un fossé préoccupant entre science et pouvoir local, nourri par un déficit de culture scientifique et l'absence de formation adaptée. Elle rappelle l'urgence de mieux accompagner les élus pour qu'ils puissent comprendre, anticiper et agir en connaissance de cause. La démocratie locale, face à des crises de plus en plus techniques, ne peut plus reposer sur des décideurs isolés, mais sur un dialogue constant entre élus et experts, une formation continue, et une reconnaissance claire du maire comme acteur de santé publique.

Les élus locaux face à la complexité croissante : une mutation des exigences démocratiques

Les élus locaux, en particulier les maires, leurs adjoints et les conseillers municipaux, occupent une position stratégique au sein de l'architecture démocratique française. Historiquement perçus comme des figures de proximité, ancrées dans leur territoire et garantes du bon fonctionnement des services publics, leur rôle s'est considérablement transformé au fil des décennies. Aujourd'hui, ils sont en première ligne face à des problématiques dont la technicité, la densité juridique et les implications éthiques dépassent largement les frontières traditionnelles de l'action politique locale. Ils doivent prendre des décisions sur des questions telles que l'adaptation aux risques naturels, l'aménagement urbain durable, la gestion de l'eau et des sols, les effets du changement climatique, les pollutions chroniques c'est-à-dire tout ce qui fait la santé du public... Ces enjeux

exigent une compréhension fine des modèles scientifiques, des données épidémiologiques, des mécanismes réglementaires et des arbitrages environnementaux. Or, une proportion importante de ces responsables n'a ni formation scientifique ni bagage technique suffisant pour appréhender de telles décisions en toute autonomie. L'analyse historique de la formation des élus locaux, retracée par Paul Camus dans *La formation des élus locaux en France (1880–2020)*¹, met en lumière l'essor progressif d'une structuration formelle, marquée notamment par la création du CNFEL (Conseil National de la Formation des Élus Locaux). Cependant, cette professionnalisation de la formation reste incomplète. Les formations proposées demeurent généralistes, souvent éloignées des problématiques scientifiques ou environnementales urgentes auxquelles les élus doivent faire face. Cette lacune historique explique en partie le retard dans l'appropriation des enjeux techniques par les acteurs locaux. En parallèle, les inégalités d'accès à la formation scientifique demeurent criantes. Marie Navarre souligne que les élus dotés d'un capital académique ou issus de professions intellectuelles accèdent plus facilement à des formations pertinentes, accentuant une fracture cognitive au sein même de la représentation démocratique. À l'inverse, les autres élus, comme les citoyens en général, restent souvent éloignés du processus de production et de circulation de la connaissance scientifique, en particulier dans les petites communes². Le travail de Maxime Koebel confirme cette tendance : selon ses données, moins de 10 % des maires français disposent d'une formation scientifique ou technique³. Les profils juridiques ou gestionnaires dominent largement, alors que les défis actuels appellent une hybridation des compétences. Cette faiblesse structurelle se traduit par une difficulté croissante des élus à interpréter les rapports techniques, à interagir avec les experts, ou encore à

anticiper les impacts de long terme des projets d'aménagement. Ce manque de préparation scientifique devient particulièrement problématique dans le contexte de la gestion des crises sanitaires ou environnementales. Claire Clavier, dans son ouvrage *Les élus locaux et la santé*⁴, démontre que nombre d'élus peinent à comprendre les mécanismes de santé publique ou les déterminants sociaux de la santé, ce qui limite leur capacité à élaborer des politiques sanitaires locales intégrant les connaissances disponibles. De même, plusieurs études de cas sur les inondations, les pollutions diffuses ou les sécheresses montrent que les élus sont souvent mal préparés à répondre aux situations d'urgence environnementale, faute d'une formation adaptée. La sociologie récente des élus, analysée par Frinault, Troupel et Vignon dans *Sociologie des élus locaux*⁵ met en évidence cette complexification des responsabilités locales, qui appelle des compétences transversales en écologie, en épidémiologie, en urbanisme durable, ou en gouvernance des risques. Ces exigences ne sont pas suffisamment prises en compte par les dispositifs de formation existants, qui restent largement centrés sur les dimensions juridiques et budgétaires de l'action publique. Enfin, une note sociologique de Luc Rouban sur la composition de l'Assemblée nationale de 2017 rappelle que seulement 3 % des députés disposent d'une formation scientifique. Le droit, les sciences humaines ou les professions libérales dominent encore la représentation politique nationale, ce qui contribue à une vision souvent fragmentaire de la complexité scientifique dans la décision publique⁶. Les formations existantes (CNFPT, CNFEL) restent insuffisantes : ni obligatoires, ni systématiques, ni toujours accessibles aux élus. Les initiatives partisanes ou associatives sont éparses et laissées à la seule volonté des intéressés. Faute de cadre national et d'obligation en matière de culture scientifique, la République confie des

¹ La formation des élus locaux en France (1880-2020) Pierre Camus 2021 <https://hal.science/tel-04958502/document>

³ Les inégalités dans la formation des élus locaux, Maud Navarre 2014 <https://doi.org/10.4000/formationemploi.4310>

⁴ Michel Koebel 2019. Le profil social des élus locaux en France. <https://hal.science/hal-03096338>

⁵ Frinault, Troupel & Vignon (2024) Sociologie des élus locaux éditions De Boeck Supérieur

⁶ Les élus locaux et la santé : des enjeux politiques territoriaux Claire Clavier 2009

⁷ Luc Rouban (2017) Note sociologique sur l'Assemblée 2017 <https://sciencespo.hal.science/hal-03458680/>

responsabilités de plus en plus complexes à des élus souvent mal préparés. Dans un contexte de crises multiples (environnementales, sanitaires, technologiques), il devient urgent de repenser la formation des élus et d'y intégrer pleinement les enjeux scientifiques. Non pas pour transformer les maires en techniciens, mais pour leur donner les clés, les accès et les moyens nécessaires à un dialogue éclairé avec les experts, à une interprétation rigoureuse des données et à une prise de décision fondée sur une compréhension du réel... sous une forme et avec une temporalité qui leur conviennent et adaptées à leurs mandats et pas au bon vouloir du monde de l'expertise, souvent perçu comme très « paternaliste ».

De l'héritage de Charpak à la responsabilité scientifique : science et pouvoir en dialogue.

La Fondation Charpak s'inscrit dans l'héritage intellectuel et humaniste de Georges Charpak, prix Nobel de physique, en défendant une ambition forte : replacer la culture scientifique au cœur de la gouvernance. Son président, Yves Charpak, poursuit avec conviction l'engagement paternel, convaincu que la science ne doit pas rester confinée aux laboratoires ou à l'enseignement, mais irriguer aussi les sphères politique, économique et territoriale. Il ne s'agit pas simplement de diffuser des connaissances, mais d'ancrer la méthode scientifique dans les mécanismes de décision, au même titre que les logiques économiques ou juridiques. Georges Charpak avait compris dès les années 1990 que la démocratie moderne ne pouvait s'épanouir sans une culture scientifique partagée, allant jusqu'à créer le programme « La main à la pâte » pour initier dès le plus jeune âge les citoyens à la pensée critique. Cette vision trouve un prolongement direct dans la Fondation Charpak, dont la mission consiste à transmettre l'esprit scientifique au-delà du monde académique. La Fondation mène un ensemble d'actions concrètes sur le terrain pour répondre à une difficulté de fond : l'inadéquation entre les exigences de rigueur scientifique et le temps court de la décision politique. Elle souligne notamment le déficit de compréhension des scénarios complexes par les élus, aggravé par le manque de proximité avec les experts scientifiques au niveau local. L'intégration du savoir scientifique dans la culture de gouvernance reste marginale, malgré une prise de conscience grandissante face aux défis systémiques comme le changement climatique, la crise sanitaire ou l'essor technologique. Dans ce contexte, la

Fondation propose plusieurs leviers pour reconnecter les mondes de la science et du pouvoir. Parmi les initiatives emblématiques, le partenariat avec Universcience a permis la création de « Living Labs » où élus, citoyens et chercheurs dialoguent autour d'enjeux concrets. Les « Cafés des sciences », organisés avec Les Petits Débrouillards, favorisent les échanges entre chercheurs et décideurs dans un cadre local et informel. L'un des projets phares les plus récents est le classement RSCE (Responsabilité Scientifique des Entreprises), élaboré avec la start-up Okay Doc. Cette initiative novatrice vise à mesurer dans quelle mesure les grandes entreprises françaises du CAC 40 s'impliquent dans la production et la valorisation des connaissances scientifiques. Ce classement se veut complémentaire aux critères traditionnels de la RSE, en introduisant une nouvelle dimension : la place accordée à la science comme boussole stratégique. Yves Charpak insiste sur cette nécessité de faire de la science un levier d'innovation, de souveraineté et de durabilité. En 2024, Dassault Systèmes, Sanofi et L'Oréal occupent les trois premières places du classement, qui évalue les entreprises selon cinq grands axes : l'efficacité de la recherche, l'environnement scientifique, la contribution à la communauté, la culture scientifique interne et l'emploi de chercheurs. À travers ce classement, la Fondation Charpak ouvre également une réflexion sur la Responsabilité Scientifique des Territoires, incitant les collectivités à former leurs élus, à soutenir la recherche locale et à intégrer des critères scientifiques dans leurs appels d'offres.

Former les élus à la science : un impératif démocratique

Les élus locaux sont un maillon indispensable de la démocratie. Mais ils doivent aujourd'hui exercer leurs fonctions dans un contexte d'une technicité croissante : aménagement durable, santé publique, risques environnementaux, transition énergétique. Cela exige une compréhension, même partielle, des raisonnements scientifiques, des données et des rapports d'expertise. Or, la majorité des élus, notamment dans les petites communes, n'a jamais été formée à ces enjeux ni initiée à la logique de preuve et de doute propre à la démarche scientifique. Les travaux de Marie Navarre montrent que l'accès à la formation reste très inégal, favorisant ceux issus des milieux techniques ou scientifiques. Paul Camus, de son

côté, rappelle combien la formation des élus, historiquement centrée sur le droit et la gestion, reste peu ouverte aux sciences appliquées. Résultat : une fracture entre savoir scientifique et décision politique, exacerbée pendant la pandémie, où certains élus ont opposé leur « bon sens » aux recommandations sanitaires, révélant une méconnaissance profonde des mécanismes scientifiques. Cette défiance trouve aussi ses racines dans un système éducatif qui valorise encore trop peu l’expérimentation, le doute constructif et la pensée critique. Face à cette situation, plusieurs propositions émergent : introduire une formation scientifique de base obligatoire pour les nouveaux élus ; créer des « délégués scientifiques » dans les collectivités pour traduire les savoirs en outils de décision ; intégrer des experts indépendants dans les commissions locales sensibles ; et valoriser les collectivités engagées par un label tel que « commune éclairée ». Ces pistes reposent sur une conviction démocratique : la culture scientifique n'est pas un luxe, mais une exigence. Comme le souligne Yves Charpak, il faut faire entrer l'esprit des sciences dans le cœur même de la gouvernance. Encore faut-il lui en donner les moyens. Cela suppose de créer une véritable boîte à outils républicaine : un droit opposable à l'expertise, une offre de formation territorialisée, une présence active du monde académique dans les instances locales, et des espaces de dialogue entre élus et chercheurs. Il ne s'agit pas d'ajouter une couche bureaucratique, mais d'intégrer durablement la science dans les outils quotidiens de l'action publique. Si la République confie aux élus des décisions majeures, elle doit leur garantir un accès juste et structuré à la connaissance.

Logement, gouvernance, communication : les leviers municipaux de la santé

Au-delà de ses fonctions institutionnelles, le maire peut — et doit — jouer un rôle actif en matière de santé publique à travers des leviers connexes. Il est souvent en première ligne lorsqu'il s'agit de mobiliser des financements pour les établissements de santé, défendre des projets d'investissement ou inscrire les grandes décisions hospitalières dans le débat public local. Le conseil de surveillance d'un hôpital ne doit pas être vu comme un simple organe formel, mais comme un espace stratégique de dialogue, de transparence et d'engagement : il peut devenir un outil de communication vers les habitants, de valorisation des innovations

médicales et de participation à l'amélioration continue des soins. Par ailleurs, dans un contexte de tension sur l'attractivité des professionnels de santé, le maire peut agir concrètement en matière de logement : en réservant des logements sociaux aux soignants, en adaptant l'urbanisme pour faciliter leur implantation, il contribue directement à la qualité et à la pérennité de l'offre de soins. Mais encore faut-il que ce rôle soit réellement exercé. Un état des lieux national de l'implication des maires dans les conseils de surveillance des hôpitaux — là où ils siègent de droit — permettrait d'identifier les bonnes pratiques comme les angles morts. Là où le maire est actif, moteur, mobilisé, l'impact local en santé publique est souvent visible. Là où il est absent ou passif, les décisions se prennent sans relais démocratique local. Ce simple constat appelle une revalorisation pleine et entière du rôle du maire comme acteur de santé publique.

Conclusion – Sur la nécessité d'armer les élus du flambeau de la science

Il est aujourd’hui une évidence lumineuse : écarter la science du champ politique, c'est diriger à l'aveugle au milieu des orages. Autrefois, un maire n'avait besoin que d'un ruban tricolore et de bon sens rural pour tenir sa commune ; désormais, il lui faut lire des courbes épidémiologiques, scruter les particules fines et interpréter les caprices des crues. Or que voit-on encore trop souvent ? Des tribuns sûrs d'eux, méfiants envers le savoir, confondant verve et vertu. À ce mal, un seul remède : faire entrer la science dans les lieux de décision — non en despote, mais en éclaireuse patiente. Il ne s'agit pas de transformer les élus en chercheurs, mais de les prémunir contre les illusions, les fausses certitudes et les vendeurs de doute. Il faut leur offrir une acculturation scientifique, leur apprendre à lire une carte de risques comme jadis on leur apprit à lire la loi, à dialoguer avec les experts, non à les craindre. Car un maire sourd aux alertes climatiques ou ignorant la toxicité de l'air n'est pas seulement une faiblesse locale — c'est un danger démocratique. Dès lors, unissons science, presse honnête et institutions éclairées pour mener ce combat, non contre la foi, mais contre l'imposture. Le mensonge scientifique est le choléra des républiques. Et puisque la santé publique commence sur le seuil des mairies, donnons aux élus ce qu'ils incarnent déjà sans le savoir : la responsabilité d'agir en acteurs de santé. Non pour régner, mais pour servir avec lucidité.